

Le Maire informe l'assemblée que par lettre du 19 AOUT 1976, le Directeur Général du Syndicat Mixte SEBL, 48 rue Mazelle à METZ, demande à nouveau la cession gratuite après déclassement, de la partie du chemin rural dit de Bédon, située dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée de FLEVILLE SUD.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la partie du chemin à déclasser, qui a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par M. GOUDOT, géomètre expert, est désormais cadastrée section AE lieudit "Chauvémont" n° 66 pour une superficie de 4 677 m². Le Maire rappelle que d'une part, la nouvelle voirie qui sera construite dans la zone et sur le territoire de LUDRES, sera également remise à titre gratuit à la Commune de LUDRES, que d'autre part, dans sa séance du 12 Juillet 1976, l'assemblée avait accepté la cession non à titre gratuit mais à un prix à convenir avec SEBL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

. la délibération du 12 Juillet 1976 est rapportée,

- décide: le déclassement du chemin dit de Bédon, surface 4 677 m² est demandé. Il sera prononcé définitivement après les résultats de l'enquête administrative qui est sollicitée,
- accepte la cession gratuite dudit chemin au profit du syndicat mixte SEBL après déclassement. Tous les frais consécutifs au déclassement et à la cession gratuite seront à la charge de SEBL.
- confirme à nouveau les termes de la lettre CC/DP/mfr n° 182 du 17 Mars 1976 demandant que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la desserte des parcelles actuellement desservies par ledit chemin rural.
- prend acte que, par lettres n° 47236 du 07 Juillet 1976 et n° 48361 du 19 Août 1976, le Directeur Général de SEBL confirme que la nouvelle voirie à construire dans la ZAC industrielle de FLEVILLE SUD, et sur le territoire de LUDRES, sera également remise à titre gratuit à la commune de LUDRES.